

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
--------------------------------	--	--

Le Comité Syndical légalement convoqué le 10 mars 2023, s'est assemblé le 16 mars 2023, Salle La Grange, 8 rue Gilbert Fergant 91 220 Le Plessis-Pâté à 20 heures, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : Eric GRILLON (Ablon), Pascal FOURNIER, Eric JANIN, Jean HARTZ (Bondoufle), Anne SCACCHI (Boissy sous saint Yon), Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Joel PEROT, Anne SCACCHI (ccejr), Pierre-Henri CELLIER (ccejr), Grégory GOBRON, Pierre PROT, Michel SOULOUMIAC, Jean HARTZ (ca grand paris sud), Aurélie DUMONTAUD-SEURE (ca grand paris sud), Jacky BORTOLI, Jean-Claude DELIANCOURT (ca Paris Saclay), Gilbert PIANTONI, Laurence CASTAINGS (ca Paris Saclay), Stéphane BELLEC, Jean-Claude DELIANCOURT (Chilly Mazarin), Frédéric PYOT (Corbeil-Essonnes), Patrick BARRANCO, Eric GRILLON (ept grand Orly Seine Bièvre), Lamia BENSARSA REDA (ept Grand Orly Seine Bièvre), Jean-Bernard BIGA, Edouard MATT, Khellaf BENIDJER, Laurence CASTAINGS (Epinay sur Orge), Ruddy SITCHARN, Gaëlle NEDELEC, Lamia BENSARSA REDA (Juvisy sur Orge), Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Daniel ESPRIN, Rolland DIMUR, Michel NOEL, Marianne DURANTON, Nicolas FOUQUE, Brahim OUAREM, Serge HUBERT, Pierre-Henri CELLIER (Saint Yon), Stéphane TARAGON, Wilfrid HIGENGA, Michel TERRIER, Joel PLANTE, Gérard RASSIER, Xavier DUGOIN, Gino BERTOL, Jacques GOMBAULT, Marie-France PIGEON, Laurence BUDELOT, François PAROLINI, Bernard ECK, Corinne CORDIER, Frédéric PYOT (siarce), Marc GUERTON, Aurélie DUMONTAUD SEURE (Soisy sur seine), Viviane LE BLANC, Felipe DA SILVA, Jean-Claude LE ROUX

Pouvoirs : WITTECK Eugène, Michael DAMIATI, Patrice SAC, Didier GONZALES, Hervé FORCONI, Joseph DELPIC, Sami BEN OUADA, Daniel CORRE, Ariel SHEPS, Karl DIRAT, Yann PETEL, Gabin ABENA,

Absents : Romain COLAS, Sylvain HAMARD (ept grand Orly Seine Bièvre), Joelle EUGENE, Sylvain HAMARD (Paray vieille poste),

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick BARRANCO est désigné secrétaire de séance,

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE VOIRIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 7 mars 2023

Considérant que dans le cadre de sa compétence électricité, le SMOYS intervient pour l'enfouissement du réseau d'électricité et de tous les travaux s'y rattachant pour le compte de la collectivité ; qu'afin de rationaliser les coûts, la collectivité peut par le moyen d'une convention déléguer au SMOYS d'autres travaux liés aux travaux d'enfouissements ( télécom, éclairage public, aménagement de voirie...).

De ce fait il est proposé la mise en place d'un marché type à accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires de travaux pour la mise en souterrain des réseaux aériens sur le territoire du SMOYS établi pour L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 000 000 euros HT par an.

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen passée en application des articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

Considérant que la commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion en date du 16 février 2023.

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 mars 2023 et a donné un avis favorable au rapport d'analyse des offres joint en annexe et attribué le marché.

Considérant qu'au regard de la sélection et du classement des offres opérés dans le rapport d'analyse il est proposé au pouvoir adjudicateur d'autoriser la signature de l'accord-cadre aux 3 candidats suivants :

- 1 - Groupement GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE / EIFFAGE ÉNERGIE
- 2 - Groupement GAÏA TRAVAUX PUBLICS / BÂTIMENT INDUSTRIE RÉSEAUX
- 3 - Groupement TRAVAUX PUBLICS DE SOISY / CITEOS SDEL TRAVAUX EXTÉRIEURS IDF

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

**DECIDE** de valider le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation portant sur un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires de travaux pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS.

**PREND ACTE** de la décision de la CAO sur l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire de travaux pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS attribué aux trois groupements suivants :

- 1 - Groupement GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE / EIFFAGE ÉNERGIE
- 2 - Groupement GAÏA TRAVAUX PUBLICS / BÂTIMENT INDUSTRIE RÉSEAUX
- 3 - Groupement TRAVAUX PUBLICS DE SOISY / CITEOS SDEL TRAVAUX EXTÉRIEURS IDF

**AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché suivant la proposition d'attribution

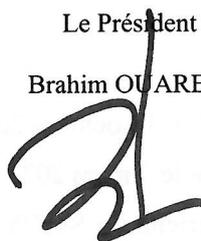
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
Pour	31
Contre	37
Abstention	6

La délibération est refusée

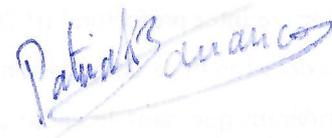
Le Président

Brahim OUAREM



Le secrétaire

Patrick BARRANCO



Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité